

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2024-046

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **DDT 45 / DDT-SHRU**

45-2024-01-30-00004 - Arrêté préemption - 2206 rue Paulin Labarre - Olivet  
(2 pages)

Page 3

DDT 45

45-2024-01-30-00004

Arrêté préemption - 2206 rue Paulin Labarre -  
Olivet

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

déléguant, en application de l'article L. 210-1 du Code de l'urbanisme,  
l'exercice du droit de préemption à « France-Loire »  
pour l'acquisition d'un bien faisant l'objet d'une déclaration d'intention  
d'aliéner sur la commune d'Olivet (Loiret)  
Dia n° 452322300257

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la Région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

**VU** le décret du 4 octobre 2023 portant nomination de M. Adrien MEO secrétaire général adjoint de la Préfecture du Loiret,

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2023 portant délégation de signature de M. Adrien MEO, secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret,

**VU** le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L.302-5 à L. 302-9-2 et R. 302-14 à R. 302-26,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment son article L. 210-1, dans sa rédaction résultant de l'article 39 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et de la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014,

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2023 prononçant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du Code de la construction et de l'habitation au titre de la période triennale 2020-2022 pour la commune d'Olivet,

**VU** la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie d'Olivet en date du 06 novembre 2023, enregistrée sous le numéro 452322300257 et relative à la cession de parcelles cadastrées CD\_175, CD\_174 et CD\_477, d'une superficie totale de 2619\_m<sup>2</sup>, sise 2206 rue Paulin LABARRE à Olivet,

**VU** la délibération du Conseil métropolitain de la métropole d'Orléans en date du 06 avril 2023 portant approbation du PLH n° 4,

**VU** la demande présentée le 24 janvier 2024 par la société France Loire, par laquelle le bailleur expose vouloir se voir déléguer le droit de préempter la propriété susvisée au prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner,

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées par la société France Loire permettra la restructuration de la maison existante en quatre logements T2, la construction de 8 logements et la mise en place d'un jardin partagé sur la partie arrière du foncier,

**CONSIDÉRANT** que cette opération contribue à la réalisation des objectifs fixés pour la commune d'Olivet dans le Programme Local de l'Habitat (PLH4) d'Orléans-Métropole,

**CONSIDÉRANT** également qu'elle permettra, grâce à la construction de ces logements locatifs sociaux, de contribuer à ce que la commune d'Olivet se rapproche des objectifs de rattrapage qui lui ont été fixés au titre des dispositions des articles L. 302.5 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

**CONSIDÉRANT** que le délai légal pour faire part aux propriétaires de l'intention d'acquiescer en application du droit de préemption expirera, le 8 février 2024.

**SUR** la proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires,

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'exercice du droit de préemption pour l'acquisition du bien défini à l'article 2 est délégué à la société France Loire », dont le siège social se situe 33 rue du Faubourg Bourgogne - CS 51557 - 45005 ORLEANS Cedex 1.

**ARTICLE 2** : Le bien concerné par le présent arrêté est constitué des parcelles cadastrées CD\_175, CD\_174 et CD\_477, d'une superficie totale de 2619\_m<sup>2</sup> sise, 2206 rue Paulin LABARRE à Olivet (Loiret).

**ARTICLE 3** : Monsieur le secrétaire général adjoint de la préfecture du Loiret, Monsieur le directeur départemental des territoires du Loiret et Monsieur le directeur général de la société France Loire, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

À Orléans, le 30 janvier 2024

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint,  
Adrien MEO